



# Les séminaires 2018 pour la Justice Fiscale

## 8 Juin 2018, Paris, France

# Rapport de synthèse

Le 8 juin 2018, la Direction Générale de la Fiscalité et de l'Union Douanière de la Commission européenne (DG TAXUD) a organisé le troisième des cinq séminaires sur la justice fiscale, qui ont lieu en 2018 dans plusieurs États membres de l'UE. Le séminaire a réuni une centaine de participants représentant les décideurs politiques, la société civile, les universités et instituts de recherches, les entreprises ainsi que les institutions européennes.

L'événement était principalement conçu comme un échange d'idées et de pensées entre la Commission européenne (CE), les autorités publiques françaises, le secteur privé et les acteurs de la société civile, dans le but de parvenir à une meilleure compréhension partagée des défis et des opportunités au niveau national et européen.

Le séminaire était modéré par M. Steven Libbrecht, modérateur au sein de Prospex.

Accueillant les participants, **Mme Agnès Thibault**, au nom de la Représentation de la Commission européenne en France, a loué l'adoption remarquablement rapide, par les États-Membres de l'Union européenne, d'un ensemble de textes législatifs en matière de fiscalité équitable, au cours des cinq dernières années. Elle a souligné le caractère très pertinent du débat sur la fiscalité et en particulier du dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés, comme les organisations de la société civile ainsi que les représentants des milieux universitaires et des entreprises.

Suite à l'allocution de bienvenue de Mme Thibault, **M. Valère Moutarlier**, directeur en charge de la fiscalité directe à la Commission européenne, a ouvert le séminaire. M. Moutarlier a salué la force du partenariat franco-européen dans la réalisation de l'agenda européen en matière de justice fiscale. Il a notamment remercié les partenaires français de leur travail solide et constant quant à la convergence fiscale, le rapprochement des bases d'imposition et la réforme de l'économie numérique. Le cadre fiscal actuel, a constaté M. Moutarlier, ne répond plus aux besoins du XXI<sup>e</sup>

siècle avec ses nouveaux moteurs de création et ses modèles d'affaires innovants. En outre, la fragmentation au sein du marché unique le rend ouvert à l'évasion et à la fraude fiscale.

M. Moutarlier a ensuite présenté un ensemble d'initiatives législatives concrètes proposées par la Commission européenne et adoptées par les États membres de l'UE, et ce en adhérant au principe de l'unanimité. Ces initiatives concernent l'échange d'informations de nature fiscale au sein de l'UE, les procédures de reporting pour les entreprises ainsi que de nouvelles règles de transparence pour les conseillers fiscaux.

Néanmoins, l'action ne s'arrête pas aux frontières européennes. La Commission européenne a entamé le dialogue avec les autres juridictions, un engagement qui a notamment permis l'adoption de la liste des paradis fiscaux de l'OCDE et un renforcement de la bonne gouvernance à travers le monde.

M. Moutarlier a reconnu que beaucoup reste à faire afin de relever les défis fiscaux dans une économie numérique, en particulier quand il s'agit de la révision des critères d'établissement stable, afin que les bénéficiaires soient imposés là où la valeur est créée. A cette fin, de nouveaux facteurs tels que le nombre d'utilisateurs enregistrés pourraient être pris en compte. M. Moutarlier a conclu son discours faisant référence à l'Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS), invitant tous les États membres de l'UE à accélérer leurs efforts et leurs contributions.

Enfin, M. Moutarlier a souligné que les forums de discussion, au niveau local et national tout comme avec les acteurs mondiaux comme le G20 et l'OCDE, constituent une source d'inspiration pour un débat nuancé et constructif sur la justice fiscale.

## **Premier panel: Une fiscalité juste – Qui en a la responsabilité ?**

**Laurent Martel**, Conseiller fiscalité auprès du Premier ministre

**Michel Guilbaud**, Directeur Général du MEDEF

**Lison Rehbinder**, Coordinatrice de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, chargée de plaider au CCFD-Terre Solidaire

### ***Q1 A quel niveau traiter au mieux la question de la justice fiscale: national, européen ou international ?***

**M. Laurent Martel** a ouvert le débat en mettant en évidence la complexité des enjeux qui sous-tendent les débats et les efforts législatifs en faveur de l'équité fiscale. Bien qu'il existe des réponses nationales divergentes à l'imposition des revenus personnels, des entreprises et du capital, la question de la fraude fiscale a un visage universel.

L'optimisation fiscale tend à brouiller les frontières entre les pays et n'est pas sans lien avec les inégalités mondiales croissantes. En effet, plus de la moitié des actifs détenus dans les paradis fiscaux appartiennent au millième des plus riches du monde, a indiqué M. Martel, citant une étude de l'économiste Gabriel Zucman. Quant à la liste européenne des paradis fiscaux, M. Martel a souligné son caractère provisoire et évolutif, expliquant que le travail est en cours.

Quel acteur est le mieux placé pour intervenir? Etant donné la nature limitée des moyens d'action dont disposent les États membres, c'est l'Union européenne qui doit accélérer ses efforts, a soutenu M. Martel. Par le biais d'une coopération plus étroite entre les États membres et d'un dialogue avec l'OCDE, nous pourrions construire un consensus européen sur la fiscalité dans l'économie numérique - qui à son tour offrirait un prélude à un accord mondial.

**M. Michel Guilbaud** a proposé un discours jalonné de notions philosophiques, remettant en question les principes de justice et d'égalité, et leur portée sur le plan de la fiscalité en France et au-delà. Au niveau économique, a-t-il argumenté, il ne faudrait pas chercher à atteindre une équité entre la contribution fiscale des ménages et celle des entreprises. Au contraire, afin d'évaluer ce qui constitue une « juste part », les acteurs français devraient étudier les économies et les systèmes fiscaux des pays voisins. M. Guilbaud a exprimé son inquiétude par rapport à la pression fiscale élevée en France. En Allemagne, le ratio recettes fiscales / PIB est d'environ 10% inférieur au taux français, créant davantage de valeur ajoutée qui permet d'investir.

M. Guilbaud a également précisé que le souci de la justice fiscale s'exprime non seulement au niveau des grandes entreprises françaises. Il ne faut pas survoler les perspectives des PME, qui souffrent des répercussions d'une compétition fiscale géographique qui est maintenant devenue technologique en Europe. Pour les PME en particulier, les exigences de transparence accrue risquent de menacer leurs positions vis-à-vis de leurs concurrents sur le marché. Nous devons donc veiller à préserver l'équilibre entre transparence et confidentialité.

Concluant le premier panel, **Mme Lison Rehbinder** a plaidé pour des réformes sur les trois niveaux, en insistant néanmoins sur l'importance du niveau international. L'ampleur des pratiques d'évasion fiscale, révélée suite aux fuites de données récentes, démontre qu'une réforme globale est nécessaire, et ce au niveau de l'ONU. Mme Rehbinder s'est attardée à la complexité de notre système fiscal et a appelé à la création d'un organisme fiscal au sein de l'ONU, qui permet de simplifier le système fiscal international et de le rendre plus efficace.

La transparence est une priorité absolue pour la plateforme des ONG que représente Mme Rehbinder. Cette démarche demande une volonté européenne de s'attaquer aux paradis fiscaux implantés sur le sol européen, a-t-elle déclaré. Pour Mme Rehbinder, la « liste noire » des paradis fiscaux de l'UE ne permet pas de lutter structurellement contre la fraude fiscale, car elle ne va pas au-delà d'une approche de dénonciation et de blâme.

En ce qui concerne le niveau national, Mme Rehbinder a salué la création de la Mission d'information sur l'optimisation et l'évasion fiscales, dans le cadre de la Commission parlementaire sur les finances, qui examine le rôle et les moyens de l'administration dans la lutte contre la fraude fiscale. La France peut assumer un rôle de leadership, a-t-elle plaidé, comme elle l'a fait dans le cas de la transparence bancaire.

Ensuite le public a été invité à contribuer au débat, d'abord en soulevant des cartes de couleur, en guise de réponse à la question de savoir si la question de la justice fiscale devrait être traitée au niveau national, européen ou international. Une grande partie de l'audience ayant montré la carte européenne, un participant a affirmé que « l'UE offre la taille critique nécessaire pour faire l'interface avec le niveau mondial ». D'autres ont voté pour le niveau national, exprimant que « la problématique de la justice est toujours nationale. En France, nos trois grandes libertés caractérisent l'enjeu ». Une deuxième personne ayant soulevé la carte nationale a énoncé le souci que « la concurrence fiscale risque d'être négligée. La fiscalité est un facteur de compétitivité pour notre pays. » Enfin, les membres du public ayant soulevé la carte internationale ont exprimé que « le Brexit a montré que l'Europe n'est pas seule dans l'arène politique. La concurrence fiscale ne peut être traitée qu'à l'échelle mondiale ».

## ***Q2 Quel rôle peut jouer la société civile pour promouvoir une fiscalité juste ?***

Avant d'écouter les avis des panélistes, les **participants** du séminaire ont entamé le deuxième débat sur le rôle de la société civile. Une journaliste, ayant comparé les systèmes américains et européens pendant plus de huit ans, s'est dit surprise de constater l'indignation des organisations de la société civile, car la divergence entre les Etats-Unis et l'UE était déjà connue avant les fuites de données récentes, et les scandales qui en ont découlé. Un deuxième membre du public s'est dit préoccupé par le fait que, si l'UE a inscrit un nombre d'États sur sa « liste noire » des paradis fiscaux, cette analyse n'a pas été effectuée pour les entreprises multinationales.

Répondant aux critiques, Mme Rehbinder a déclaré que la campagne de plaidoyer menée par la société civile remonte à 2005. Entre-temps, les révélations médiatiques ont apporté plus de clarté sur la question de l'évasion fiscale, grâce aux lanceurs d'alerte qui, aujourd'hui, ont besoin d'une meilleure protection policière, a-t-elle affirmé.

Selon M. Martel, la société civile a un rôle crucial à jouer, car les pressions politiques contribuent à améliorer les analyses et les recherches nécessaires. Il a également mentionné que le plan anti-fraude français comprend une procédure permettant de publier les noms des fraudeurs graves, s'inscrivant dans la démarche de transparence.

Enfin, M. Guilbaud a également fait ressortir le rôle de la société civile et l'exigence de la transparence. Avec l'émergence de cyberattaques et d'autres formes de pillage technologique, les entreprises ne peuvent que bénéficier de dispositions claires en matière de transparence.

## **Deuxième panel: Une fiscalité juste – Quels obstacles et opportunités ?**

**Bénédicte Peyrol**, Députée de la 3ème circonscription de l'Allier  
**Alexandre Maitrot de la Motte**, Université Paris-Est Créteil  
**Ingrid Feuerstein**, Journaliste Budget et Fiscalité, Les Echos

***Quelles mesures doivent être prises pour garantir une fiscalité plus juste, maintenant et dans le futur ?***

***Comment pourrait collaborer l'ensemble des acteurs pour y parvenir ?***

**Mme Benedicte Peyrol** a remercié la Commission d'avoir ouvert le débat sur ce que signifie une fiscalité juste ainsi que sur le principe de redistribution et la prise de décision collective. Pour Mme Peyrol, l'objectif primordial des impôts - financer l'administration et les dépenses publiques - a été transformé en un objectif politique avec de multiples couches européennes et internationales. Elle a souligné l'importance de saisir le momentum qui a découlé de la crise financière de 2009 – une opportunité pour renforcer la coopération multilatérale à travers des instances telles que l'OCDE, dans laquelle les économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil sont réunies autour de la table.

Mme Peyrol a loué la Convention pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS (IM), tout en reconnaissant les difficultés du consensus multilatéral dans un contexte

marqué par le retrait des États-Unis de certains accords internationaux ainsi qu'une transition numérique qui est difficile à gérer.

Evoquant les enjeux de l'avenir, Mme Peyrol a encouragé les parties prenantes à repenser le système fiscal au vu des défis à long terme comme le changement climatique, la numérisation et la lutte contre les inégalités. Elle a clôturé ses propos en remarquant qu'une fiscalité juste signifie l'accès à la justice : chaque citoyen doit être en mesure de connaître et de comprendre ses droits et ses obligations.

La parole a ensuite été donnée à **M. Alexandre Maitrot de la Motte**, qui s'est dit reconnaissant de l'opportunité d'entrer en débat en dehors de la « communauté des fiscalistes ». Aux dires de M. Maitrot de la Motte, la fiscalité est définie par deux échelles divergentes: l'échelle étatique, d'une part, caractérisée par une approche centralisée et, d'autre part, l'échelle interétatique, associée aux approches européennes et internationales. Il a illustré cette dynamique en se référant à la Constitution française, où la fiscalité juste est définie comme celle qui prend en compte les capacités distributives de chaque citoyen. Au niveau international cependant, cette notion englobe une fiscalité qui n'entrave pas le commerce et l'échange, et qui ne foisse pas la concurrence économique.

Selon M. Maitrot de la Motte, l'harmonisation actuelle des systèmes de taxation en Europe implique une intégration négative des juridictions nationales. En conséquence, les contribuables les moins riches et/ou les moins avisés risquent de souffrir d'un phénomène de dumping fiscal, social et environnemental. Dans un premier temps, il est essentiel de déterminer les standards sociaux, fiscaux et environnementaux que nous voulons respecter au niveau européen. Afin d'éviter les disparités entre l'Europe et les juridictions voisines, une clause de réciprocité doit être développée. Dans l'ensemble, M. Maitrot de la Motte a proposé une réglementation à plusieurs niveaux et à différentes échelles, de sorte que les bénéficiaires soient taxés là où la valeur est créée, et permettant de lutter contre l'évasion fiscale et la fraude.

Enfin, **Mme Ingrid Feuerstein** a déclaré qu'en tant que journaliste, elle se réjouissait de l'attention accrue portée au sujet de la fiscalité et du débat public qui en a résulté. Cependant, Mme Feuerstein estime que ce débat souffre parfois d'une fiabilité et d'une accessibilité des données insuffisantes, et d'un manque de validation des méthodologies d'étude et de reporting.

Mme Feuerstein a identifié la cause profonde du problème dans la construction de l'union monétaire, dépourvue d'une convergence fiscale parallèle. Elle a regretté la compétition fiscale entre les États membres de l'UE, où la question de la fiscalité est perçue mais aussi gérée différemment dans les différentes juridictions. Cette compétition est

difficile à comprendre de la part des citoyens. Face à une courbe baissante du taux de la fiscalité imposée aux entreprises privées au cours de la dernière décennie, le débat public a tendance à assumer un caractère contestataire, a remarqué Mme Feuerstein, faisant référence aux critiques de tolérance excessive des autorités. Fondamentalement, c'est au niveau européen qu'il faudra mener le débat afin d'aligner les assiettes et d'harmoniser les taux d'imposition minimale.

Suite à la deuxième table ronde, les **participants** du séminaire sont entrés en discussion en sous-groupes. Certains de ces groupes ont partagé leurs impressions et conclusions en plénière. Les participants ont également été invités à noter leurs avis et opinions sur des feuilles distribuées par la Commission.

Clôture formelle du séminaire, **M. Valère Moutarlier** a fait part de ses impressions du débat interactif, avec des réflexions sur la bonne gouvernance, la simplification du régime fiscal, les capacités redistributives, les barrières au commerce et la compétitivité. C'est à nous de s'investir ensemble vers une fiscalité plus juste, a insisté M. Moutarlier, afin que nous puissions réaliser et préserver notre modèle de société inclusive et d'économie compétitive, un environnement propice à l'innovation et au développement de chacun.

La société civile a un triple rôle à jouer: elle alimente et maintient le momentum politique, créant des conditions qui poussent à la prise de décision, elle joue un rôle d'analyse et d'expertise, ainsi qu'un rôle d'éducation, qui consiste à informer le public d'une façon constructive. M. Moutarlier a invité tous les citoyens et acteurs concernés à participer aux consultations en cours, à proposer des solutions créatives, à s'engager et faire vivre le débat européen sur un système fiscal plus équitable et plus efficace.



### **Avertissement**

Ce rapport est basé sur un ensemble de notes prises lors du séminaire par Prospex. Il ne prétend pas citer in extenso toutes les interventions. Aucun des messages évoqués dans ce rapport ne peut être interprété, en aucun cas, comme une prise de position officielle de la Commission européenne.